

4. ACHAT MATÉRIEL SCOLAIRE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AU TITRE DU FRAT

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'acheter du matériel pour équiper la nouvelle classe qui ouvrira en septembre. Ce matériel comprend des bureaux et des chaises pour les élèves, un tableau, un bureau, une chaise, un ordinateur pour l'enseignant. Le montant total de cet investissement est de 11 606 €. La Région peut subventionner ce type d'acquisition à un taux de 70 %. Accord à l'unanimité des conseillers pour demander la subvention et acheter le matériel.

5. TRAVAUX DE PEINTURE-APPROBATION DEVIS

M. le Maire annonce qu'il est nécessaire de réaliser divers travaux de peinture et d'entretien à la salle polyvalente, aux boiseries du préau de l'école et aux portes des garages de la grange. Le devis de l'entreprise JOLY se monte à 4590 €. Cette entreprise est en capacité de réaliser en plus des travaux de peinture les petits travaux d'entretien nécessaires. Accord à l'unanimité des conseillers.

6. DEVIS POUR LA RÉALISATION DU BILAN 24 HEURES DE LA STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il est obligatoire de faire un bilan 24 heures pour la station d'épuration. Ce bilan permet de mesurer les performances épuratoires de la station.

Monsieur le Maire propose d'adopter le devis de IT 04, l'Agence Départementale à laquelle la commune est adhérente et qui fait un très bon travail.

Le montant du devis est de 900€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le devis de l'Agence Départemental IT 04 pour la réalisation du bilan 24 heures pour un montant de 900.00 € H.T.

7. CONTRAT DE MAINTENANCE ENTRETIEN STÉRILISATEUR UV, ENTRETIEN DE LA CHAMBRE DES VANNES DU RÉSERVOIR EAU POTABLE ET ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de maintenance pour l'entretien du stérilisateur UV, de la chambre des vannes du réservoir et de la station d'épuration. 3 entreprises ont fait une offre. Le conseil choisit à l'unanimité l'entreprise MAGAUD qui présente le devis le moins élevé (environ la moitié des autres devis) d'un montant annuel de 835 €. Cette entreprise était déjà en charge de cette maintenance.

8. QUESTIONS DIVERSES

Demande de servitude sur parcelles appartenant à la commune.

La Société du Canal de Provence (SCP) étend son réseau d'eau brute et va effectuer des travaux de poses de nouvelles canalisations. Ces canalisations empruntant entre autre 2 parcelles appartenant à la commune, la SCP demande l'octroi d'une servitude pour les poser. Une indemnité forfaitaire de 242 € sera versée à la commune par la SCP. Considérant que ces canalisations peuvent apporter un service supplémentaire aux agriculteurs de la commune et qu'elles ne gênent en rien la commune, le Maire propose d'accepter de signer la convention de servitude. Accord à l'unanimité des conseillers.

La séance est levée à 19 H 45.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves